

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 29/01/2025 **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** N° 01-2025
Séance du 6 février 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Absents : 1

Représentés : 1

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Six Février à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,
Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
STEHLE C,
Absent excusé : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP - **Absent** : NICAISE V.
Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Ouverture anticipée des dépenses d'investissement 2025
Avant le vote du budget primitif

M. l'adjoint au Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025 le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un ratio maximal autorisé de 25 % soit :

Budget général		Crédits ouverts 2024	Autorisation 2025
203	Frais études	76 500.00 €	19 125.00 €
2152	Installations de voirie	52 000.00 €	13 000.00 €
2188	Autres immo corporelles	15 000.00 €	3 750.00 €
231	immo corporelles en cours	454 000.00 €	113 500.00 €
		Total	149 375.00 €
Budget parking			
2111	terrains nus	15 000.00 €	3 750.00 €
2157	Matériel et outillage	29 000.00 €	7 250.00 €
2313	immo corporelles en cours	20 000.00 €	5 000.00 €
		Total	26 000.00 €
Budget musée			
203	Frais études, recherche	100 800.00 €	25 200.00 €
21621	Biens historiques et culturels	3 000.00 €	750.00 €
231	immo corporelles en cours	128 265.00 €	32 066.25 €
		Total	58 016.25 €

Acte rendu
exécutoire
après dépôt
en
Préfecture l
e

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Autorise M. le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite des plafonds tels que répartis ci-dessus
- Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2025

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL Robert



Le secrétaire de Séance